
Extrait du registre des séances de la société républicaine de Périgueux, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des séances de la société républicaine de Périgueux, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38133_t1_0007_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Lis, et fais lire le procès-verbal de la Société républicaine, quarante ci-devant prêtres ont abjuré. Ils renoncent à Satan, à ses pompes et à ses œuvres. *Vive la vérité! vive la Montagne!*
« Je te salue de cœur.

« DUMOULIN, administrateur
du département de la Dordogne. »

Extrait du registre des séances de la Société républicaine de Périgueux (1).

PRÉSIDENTE DE LANXADE.

Séance du 24 brumaire, l'an second de la République.

Le procès-verbal de la veille a été lu et approuvé.

Dumoulin a demandé la parole, et étant remonté à la tribune, il a fait lecture de la lettre suivante :

« Citoyens,

« L'opinion enchaîna mon enfance au char de la superstition. L'opinion déchire le voile, mes yeux s'ouvrent, et la lumière de la raison m'éclaire. Ils ont fui ces prestiges, et me voilà rendu à moi-même. Citoyens, c'est au milieu du peuple que je comparais, c'est dans votre sein que je dépose des chaînes qui longtemps me tinrent dans l'esclavage. Recevez-les, que le feu de la vérité les consume.

« Citoyens, je n'ai plus qu'un désir, c'est celui de devenir membre de votre société. Voilà, citoyens, voilà mon vœu.

« Signé BROTHIER, ci-devant prêtre. »

Les applaudissements (non ceux provoqués par la folie) ont succédé à la lecture de cette lettre; la joie du sentiment électrisait tous les cœurs, quand Pierre Pontard, accompagné de sa femme, est entré dans l'assemblée, l'amour fraternel les a accueillis, et Lanxade, organe de la société, leur a donné le baiser fraternel. Pontard a pris la parole, et après avoir témoigné à ses frères sa reconnaissance, il leur a dit qu'il ne venait pas parmi eux pour y propager l'erreur, ni nourrir le fanatisme; mais bien leur apprendre que, dégagé entièrement des langes qui le ceignaient, il était pour toujours l'adorateur et le prédicateur de l'éternelle vérité. « Si je l'ai si longtemps méconnue, a-t-il dit, ce n'est pas la faute de mon cœur; mais comment, jeune encore, résister aux sophismes scolastiques; nourri de théologie, échauffé par le merveilleux, je ne pouvais être, citoyens, qu'un prêtre. Recevez donc mon abjuration solennelle.

Les cris de *Vive la République! vive la Vérité!* se sont spontanément fait entendre: les plus vifs applaudissements y ont succédé.

Dumoulin a saisi le moment du calme pour demander que la société délibérât sur la lettre du prêtre Brothier; et, présentant à l'assemblée les chaînes qui le tinrent captif: « Je demande, a-t-il dit, que le feu de la vérité les dévore, et que le président les livre aux flammes. » Sa proposition est reçue avec transport, et les lettres de prêtrise de Brothier sont réduites en cendres.

« C'est maintenant, s'écrie Dumoulin, qu'on peut dire que la liberté et l'égalité sortiront

triumphantes de cette guerre à mort qu'ont provoquée les préjugés. Il n'est plus d'asile pour eux quand le sceptra et l'encensoir sont brisés. Ah! quel saint ministère que de prêcher à l'homme l'amour de l'homme. Principe éternel des vertus sociales, viens enflammer toutes les âmes, viens occuper dans le cœur de l'homme l'espace qu'occupait le préjugé. Je fais la motion que Brothier et tous ceux qui, comme lui, se seront purifiés, soient admis au rang des membres de la société, sans autre épreuve, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas notoirement connus pour mauvais citoyens. » La demande allait être mise aux voix, quand Debregas propose un amendement. En adhérant, a-t-il dit, à la motion du préopinant, il faut ajouter, et ceci est fondé en principe, que tout prêtre membre de la société qui, dans huit jours, ne viendra pas faire son abjuration, sera rayé du tableau de l'assemblée; et je demande en outre que nul homme de caste sacerdotale, ne soit admis s'il n'a rempli ce soin préalable. La motion et l'amendement ont été universellement accueillis et adoptés.

Bardet fait la motion que l'hymne de la liberté soit chanté en action de grâces: l'assemblée y applaudit, et Doat, de Bergerac, est invité par le président à remplir cette tâche. Les cris chers et sacrés de liberté, de patrie, d'égalité et de sainte Montagne, sauveurs du peuple, ont fait retentir les voûtes du temple. C'est dans ce moment que l'homme régénéré (Brothier) a paru pour prêter son serment; il a juré de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir pour les défendre.

Ce ne sont pas mes lèvres qui l'ont prononcé, ce serment, c'est mon cœur qui le jure.

Espie, vicaire épiscopal, monte à la tribune: Citoyens, dit-il, je viens de comparaître devant les corps constitués: j'ai renoncé publiquement au traitement que m'accordait la loi; mais cette renonciation pécuniaire ne serait rien à mes yeux, si je ne déclarais au tribunal de l'opinion, que je ne suis plus prêtre. Non, citoyens, je ne le suis plus, dès que je suis homme et citoyen. Je jure d'en remplir les devoirs sacrés, d'aimer ma patrie et de mourir pour sa défense. Les applaudissements couvrent ces aveux et l'assemblée se livre à la joie qu'inspire à des républicains le triomphe de la nature.

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Notre crédulité fait toute leur science.

Pour couronner cette mémorable séance, l'épouse de Pontard est admise, aux acclamations, au rang des membres; elle donne le serment aux mains du président, qui lui donne l'accolade.

Sur la proposition de plusieurs membres, il demeure arrêté que le procès-verbal de cette séance sera imprimé, envoyé à la Convention et aux sociétés populaires. Dumoulin demeure chargé de la rédaction.

Arrête, de plus, que sa séance s'ouvrira à l'avenir par l'hymne de la liberté.

Signé : LANXADE, président;
DUMOULIN, secrétaire.

La Société populaire de Bouchain rend hommage aux pères de la patrie qui, du sommet de la sainte Montagne, ont foudroyé le trône et le tyran; elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, fait part que les citoyens Delesart, Dhuissier et Bailleul

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 823.